

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Chalet «Champ Martel »–Villard de Lans

I –MECANISME CONTRACTUEL ET RESERVATION

La réservation de la location devient ferme et définitive qu'après versement de 30 % du montant total de la réservation et après réception du contrat de location signé par le client.

II -TARIFS ET DEPOT DE GARANTIE

Les prix indiqués sont forfaitaires, ils comprennent :

- la location proprement dite du logement entièrement équipé suivant inventaire
- les charges d'occupation, notamment l'eau, le chauffage, l'électricité et la taxe de séjour.

Pour toutes les réservations, des arrhes d'un montant de 25% du montant total du séjour sont demandés. Le solde est à régler 30 jours avant le début de séjour.

Une caution de 400 € pour l'appartement sera demandée à votre arrivée et retournée à la fin du séjour sous condition de l'état des lieux. Le ménage est inclus et les lits sont faits à l'arrivée.

En cas de prise de possession tardive du logement et de départ précoce, aucun remboursement ne pourra être réclamé par le preneur.

III –ACCUEIL ET REMISE DES CLES

L'accueil et la remise des clés se font directement au logement après règlement de la caution. S'adresser directement à : Mr CHABERT au 06.07 37 08 30 juste avant votre arrivée.

IV –DEPART - ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

Au jour du départ, l'hébergement doit être libéré avant 10h. L'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à la charge du client, ainsi que la remise en l'état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La retenue de la caution pour l'appartement n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

V -OCCUPATION

Le locataire occupera les lieux personnellement et il ne pourra prêter les lieux à des tiers, même à titre gratuit. Aucune activité commerciale ou professionnelle ne pourra être exercée dans les lieux. Il s'oblige à respecter la tranquillité du voisinage en occupant les lieux dans le calme à toute heure de la journée et de la nuit.

Le meublé ne pourra en AUCUN CAS être occupé par un nombre de personnes (enfants et bébés inclus) supérieur à celui précisé au contrat correspondant à l'équipement dont il est pourvu. A défaut, le contrat sera résilié immédiatement sans que le locataire puisse prétendre à un quelconque remboursement des sommes versées, ou bien, un supplément (par personne) pourra être demandé par le propriétaire.

Les interruptions de fonctionnement dans les services généraux et, notamment, du chauffage, de l'eau chaude et froide, de l'électricité, wifi ... de même qu'au niveau des services publics :

déneigement, eau, électricité... ne pourront justifier une réduction de loyer si elles ne sont pas dues à un acte de volonté du bailleur.

Pour les animaux, contacter le propriétaire

VI -ASSURANCE

Le locataire étant notamment responsable des dommages survenus au logement qui lui est confié ainsi qu'en cas d'incendie. Le propriétaire dégage en outre toute responsabilité en cas de vol ou de cambriolage dans les lieux loués.

VII -CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit auprès du propriétaire.

Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date de début de séjour, les arrhes versés seront conservés par le propriétaire. Moins de 30 jours avant la date de début de séjour, 100 % du montant du séjour sera conservé par le propriétaire.